



GARDERIE et RESTAURATION ANNEE SCOLAIRE 2014 - 2015

1- REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE

Le service de garderie proposé et géré par le Lycée Français d'Agadir ouvrira le **lundi 8 septembre**. Ce service permet aux familles de bénéficier d'une garde de leur(s) enfant(s) en dehors des heures de classes selon des plages horaires fixes.

- La garderie des petits accueille les enfants de la Moyenne Section au CP.
- La garderie des grands accueille les enfants du CE1 au CM2.

Pour assurer un bon fonctionnement du service et garantir la sécurité de vos enfants, nous vous demandons de bien veiller au respect du **règlement intérieur ainsi qu'aux horaires de la garderie**.

Règles pratiques :

- La garderie est assurée les jours de classe selon les horaires suivants:

**Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 7h45 à 8h20, de 12h00 à 12h45 et de 16h30 à 18h15.
Mercredi de 7h45 à 8h20 (9h00 pour les maternelles) et de 12h00 à 12h45.
Au-delà de ces horaires, les enfants ne sont plus sous la responsabilité de la garderie.**

- **L'inscription se fait à l'année auprès du service gestion (1^{er} étage)**
- **Obligations : pour bénéficier du service de garderie, il est indispensable :**
 - De présenter l'assurance scolaire de l'enfant au cours du mois de septembre
 - De s'acquitter du forfait annuel de la garderie (1600 dhs pour un enfant / 900 dhs par enfant supplémentaire de la même famille)
 - Compléter la fiche de renseignements : Adresse, n° de téléphone et personnes autorisées à venir chercher l'enfant.

L'enfant devra avoir un comportement correct et respectueux vis-à-vis du personnel d'encadrement, obéir aux consignes données par le personnel et respecter ses camarades.

Tout manquement à ces règles pourrait empêcher la famille de bénéficier de ce service.

2- REGLEMENT INTERIEUR DE LA DEMI-PENSION

POUR BENEFICIER DE LA DEMI-PENSION, LES ELEVES DOIVENT ETRE OBLIGATOIREMENT INSCRITS A LA GARDERIE.

Le service restauration est un service extérieur du lycée français d'Agadir, assuré par la société MARJANA, prestataire de service.

Il est mis à disposition des élèves et des personnels à partir du **8 septembre**.

- Ce service est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- **L'inscription se fait pour le trimestre auprès du service gestion (1^{er} étage) :** elle est renouvelable par tacite reconduction.
- En cas de non renouvellement, les parents doivent le signaler par écrit **10 jours avant l'échéance**.

- Les jours de demi-pension sont fixes pour l'année scolaire. Seuls les cas de force majeure sont retenus pour un changement en cours d'année.

Les droits et obligations scolaires des élèves au restaurant scolaire sont identiques à ceux de l'établissement. Tout manquement aux obligations, particulièrement au respect du cadre de vie, pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de l'élève du service restauration.

Le coût d'un repas est de **37 Dh** et les menus sont fixés par la société MARJANA après avis du conseil d'établissement.

La facture est donnée aux familles au début de chaque trimestre. Les chèques sont à libeller à l'ordre de MARJANA LUNCH.

Des remises d'ordre sont attribuées à la demande des familles dans le cas d'une absence pour maladie de plus de deux semaines consécutives ou pendant la période du ramadan.

Le coût de la demi-pension pour les élèves exclus définitivement par conseil de discipline sera calculé au prorata de leur temps de présence dans l'établissement.

Tarifs en DH : Période du 08/09/14 au 20/12/14, soient 13 semaines.

Un repas par semaine	481
Deux repas par semaine	962
Trois repas par semaine	1443
Quatre repas par semaine	1924

Questions fréquentes :

Faut-il laisser obligatoirement son enfant jusqu'à 18h ?

Non, il est possible de le prendre à partir de l'heure de la fin des cours de l'après-midi et jusqu'à 18h.

Faut-il payer en chèques uniquement ?

Auprès du lycée, le règlement par chèque à l'ordre de MARJANA LUNCH sera transmis au prestataire, les versements en espèces se feront directement auprès du prestataire sur le site du lycée.